

## AVIS ET COMMUNICATIONS

**Décision ANRT/DG/ n° 08-21 du 19 kaada 1442 (30 juin 2021) modifiant la décision ANRT/DG/ n° 14-20 du 10 rabii II 1442 (26 novembre 2020) fixant les tarifs de terminaison des trafics d'interconnexion dans les réseaux des opérateurs Itissalat Al-Maghrib, Médi Télécom et Wana Corporate.**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS,

Vu la décision ANRT/DG/N °14-20 du 10 rabii II 1442 (26 novembre 2020), fixant les tarifs de terminaison des trafics d'interconnexion dans les réseaux des opérateurs Itissalat Al-Maghrib, Médi Telecom et Wana Corporate ;

Vu les consultations engagées par l'ANRT auprès des trois opérateurs (Itissalat Al-Maghrib, Médi Télécom et Wana Corporate), en application de l'article 3 de la décision précitée et l'avis favorable reçu de la part de deux opérateurs ;

Vu la finalisation de l'étude portant sur les coûts incrémentaux de long terme (CILT) et la communication de la synthèse des résultats de ladite étude aux trois opérateurs en vue d'arrêter un scénario et un calendrier de leur mise en œuvre ;

DÉCIDE :

ARTICLE PREMIER. – L'annexe à la décision ANRT/DG/n° 14-20 est modifiée et remplacée par l'annexe à la présente décision.

ART. 2. – Le directeur central de la concurrence et du suivi des opérateurs et le directeur central responsable de la mission réglementation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui est notifiée à Itissalat Al-Maghrib, Médi Télécom et Wana Corporate.

*Rabat, le 19 kaada 1442 (30 juin 2021).*

*Le directeur général*

*de l'Agence nationale de réglementation*

*des télécommunications,*

AZ-EL ARABE HASSIBI.

\*

\* \*

**Annexe à la décision ANRT/DG/N°08-21**  
**Tarifs des terminaisons des trafics d'interconnexion dans les réseaux**  
**d'Ittissalat Al-Maghreb, de Médi Telecom et de Wana Corporate**

(En DH HT par mn)	
<b>Du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 décembre 2021</b>	
Réseaux mobiles d'Ittissalat Al-Maghrib	0,07599
Réseaux mobiles de Médi Télécom	0,09285
Réseaux mobiles de Wana Corporate	0,10895
Fixe IAM Local	0,01987
Fixe IAM Simple Transit	0,04086
Fixe IAM Double Transit	0,06240
Fixe IAM Accès aux réseaux des ERPT tiers	0,04615
Fixe MDT	0,04810
Fixe WANA	0,04810
<b>Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mars 2022</b>	
Réseaux mobiles d'Ittissalat Al-Maghrib	0,05855
Réseaux mobiles de Médi Télécom	0,06800
Réseaux mobiles de Wana Corporate	0,07708
Fixe IAM Local	0,01531
Fixe IAM Simple Transit	0,03148
Fixe IAM Double Transit	0,04807
Fixe IAM Accès aux réseaux des ERPT tiers	0,03556
Fixe MDT	0,03706
Fixe WANA	0,03706
<b>A compter du 1<sup>er</sup> avril 2022</b>	
Réseaux mobiles d'Ittissalat Al-Maghrib	0,04286
Réseaux mobiles de Médi Télécom	0,04316
Réseaux mobiles de Wana Corporate	0,04521
Fixe IAM Local	0,01121
Fixe IAM Simple Transit	0,02305
Fixe IAM Double Transit	0,03520
Fixe IAM Accès aux réseaux des ERPT tiers	0,02603
Fixe MDT	0,02713
Fixe WANA	0,02713

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 7019 du 28 moharrem 1443 (6 septembre 2021).